

PROGRAMME 2021 - 2022

**Licence Professionnelle METIERS DE L'INDUSTRIE :
CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS
Parcours Conception et Automatisation de Machines Spéciales (LP CAMS)**

Public visé : Tous publics

Objectifs

L'objectif de cette licence professionnelle est de fournir aux entreprises des jeunes techniciens formés dans le domaine de la conception mécanique et de l'automatisme, ayant des connaissances et compétences adaptées aux métiers auxquels ils postulent. Cette formation permet d'obtenir un diplôme de l'Enseignement Supérieur au niveau 6, inscrit au RNCP.

Compétences visées

Conduire un projet de développement industriel : automatisme, programmation d'automates, supervision, robotique, technologie industrielle incluant les choix des effecteurs, des pré-actionneurs / actionneurs, la modélisation par éléments finis.

Concevoir, dimensionner, produire et assembler la partie mécanique d'une machine spéciale répondant à un cahier des charges et pour un usage spécifique. Concevoir et mettre en œuvre l'automatisation d'une machine, celle-ci pouvant inclure une activité robotisée. Prévoir la communication de cette machine avec d'autres équipements (réseau, supervision).

Améliorer de manière continue les moyens de production. Surveiller, maintenir et adapter des machines de production ou d'essais.

Contenu de la formation

Libellé	ECTS	Volume horaire
UE 0 Mise à niveau	0	32
UE1 Conduite de Projet	13	132
L11- Méthodes de conception et de résolution de problèmes	2	28
L12- Suivi et conduite de projet	2	16
L13- Approche de l'éco-conception	1	8
L14- Expression et communication	2	20
L15- Communication en langue Anglaise	2	16
L16- Economie et connaissance de l'entreprise	1	10
L17- Propriété intellectuelle	1	10
L18- Projet	2	24
UE2 Conception mécanique en machines spéciales	13	138
L21- Intégration de la fabrication en Conception de produits unitaires	2	26
L22- Dimensionnement et utilisation des outils de calculs	3	32
L23- Choix, dimensionnement et implantation de composants technologiques	4	44
L24- Outils de représentation de la solution	2	16
L25- Sécurité des Machines	2	20
UE3 Automatismes	14	148
L31- Automatismes programmables	3	32
L32- Communication industrielle et en réseau - Supervision	5	56
L33- Robotique et vision industrielle	4	40
L34- Régulation	2	20
UE4 Projet en entreprise	10	
Rapport	4	
Soutenance	3	
Application en entreprise	3	
UE5 Activité en entreprise	10	
Appréciation entreprise	4	
Rapport	3	
Soutenance	3	
Total :	60	

Heures de présence : 529

Equipe pédagogique

Responsable pédagogique : Christophe CATTIER, professeur agrégé

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants chercheurs, d'enseignants et de professionnels qualifiés ayant une activité en lien avec les contenus de la formation.

Mise en place d'un conseil de perfectionnement de la Licence Professionnelle, incluant usagers, professionnels et enseignants. Il permet de prendre en compte les avis des usagers, les résultats de l'enquête en fin de formation, les évolutions des métiers concernés recensées par les entreprises représentées.

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes : Cours, travaux dirigés et travaux pratiques, visites sur site, participation à des séminaires et conférences. L'assiduité est obligatoire, elle fait l'objet de listes d'émargement.

Modalités d'enseignement : présentiel / hybride selon contexte sanitaire

Moyens pédagogiques adaptés : Logiciels professionnels, salles informatiques (1 poste par stagiaire), maquettes d'automatismes et d'asservissement, espace robotiques, bibliothèque universitaire avec salle multimédia, centre d'étude des langues.

La pédagogie fait une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour construire et mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises. La période en entreprise et le projet tutoré donnent lieu chacun à l'élaboration d'un rapport ou mémoire et à une soutenance orale.

Nombre de personnes par groupe de TP : Entre 10 et 12 personnes.

Evaluation de la formation

Les modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées par un contrôle continu et régulier. Les coefficients et pondérations sont votés en début d'année par le « conseil de perfectionnement » et votés en CFVU de l'Université.

Règles de délivrance du diplôme : La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu :

- soit l'acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant
- soit par application des règles de compensation

Le diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits. L'obtention du diplôme emporte la validation de l'ensemble des blocs de connaissances et compétences.

Déroulement de la formation <ul style="list-style-type: none">• De Septembre à Juillet• 529 heures de présence	Prérequis <ul style="list-style-type: none">• DUT Génie Mécanique et Productique, Génie Électrique et Informatique Industrielle, Génie Industriel et Maintenance• BTS de spécialité proche du secteur concerné: Conception et Réalisation Systèmes Automatisés (CSRA), Maintenance Industrielle (MI), Électrotechnique, Conception de Produits Industriels (CPI), Contrôle Industriel et Régulation Automatique (CIRA)...• Licence 2 sciences et technologie (en particulier mention sciences de l'ingénieur, spécialité GM)• Candidats bénéficiant d'une VES ou d'une validation d'acquis	Lieu de formation <ul style="list-style-type: none">• Département GMP, IUT1 Campus Universitaire, 151 rue de la Papeterie 38400 Saint-Martin-d'Hères• Contact : iut1.lp-cams.de@univ-grenoble-alpes.frTél : 04 76 82 53 76
Contact contrat d'apprentissage <p>Formasup Isère Drôme Ardèche Tél : 04 76 84 56 52 Gestionnaire : Carine PHAMANIVANH carine.phamanivanh@formasup-ida.com Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Référent handicap du CFA CHEVILLARD Isabelle</p>	Coût de la formation <p>Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, la formation est gratuite pour l'apprenti-e.</p> <p>Employeur privé : La prise en charge s'effectue par l'OPCO en fonction de la branche professionnelle de rattachement de l'entreprise.</p> <p>Employeur public : Seules les collectivités territoriales bénéficient d'une prise en charge partielle du coût de la formation via le CNFPT. Les fonctions publiques d'Etat et Hospitalière doivent prendre en charge la totalité du coût de la formation.</p> <p>En cas de reste à charge, il est assumé par l'employeur de l'apprenti-e.</p>	

*** Sous réserve des modifications réglementaires à venir**